

Tableau 11-9
Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes —
Saskatchewan

	2005	2006	2007	2008	2009
	pourcentage				
Individuelle non attenante	76,5	74,1	75,7	74,0	72,2
Individuelle attenante	4,7	4,6	6,7	4,9	6,0
Appartement	16,8	19,1	15,4	18,7	19,5
Autre type de logement	F	F	F	F	F
Logements ont besoin de réparations majeures	8,0	9,2	11,0	12,6	8,6
Logements ont besoin de réparations mineures	19,3	21,9	25,3	19,9	15,0
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	72,8	68,9	63,7	67,5	76,3
Logement est possédé	74,5	72,5	74,8	71,8	73,8
Avec hypothèque(s)	32,5	31,4	33,8	34,2	33,6
Sans hypothèque	42,0	41,1	41,0	37,6	40,3
Logement est loué	25,5	27,5	25,2	28,2	26,2
Logements de 1 à 4 pièces	19,3	20,9	19,6	21,3	17,3
Logements de 5 pièces	14,4	16,0	17,8	15,0	17,5
Logements de 6 pièces	17,9	13,3	15,7	14,6	15,3
Logements de 7 pièces ou plus	48,4	49,8	46,9	49,2	50,0
Salles de bains	100,0	99,9	100,0	100,0	99,8
1	49,0	53,8	54,6	52,0	49,6
2 ou plus	51,0	46,1	45,4	48,0	50,3
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	13,5	13,8	12,0	15,4	17,4
Fournaise à air chaud	82,2	81,2	82,2	78,9	75,8
Autre fournaise à air chaud
Poêle	F	F	F	F	F
Électrique	3,4	3,1	3,3	4,6	4,9
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	22,9	28,3	30,0	28,3	32,7
6 à 10 ans	13,8	13,2	14,2	14,6	17,2
Plus de 10 ans	63,3	58,5	55,8	57,0	50,1
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	3,0	3,2	3,3	F	3,4
Gaz naturel	89,6	86,3	85,5	86,5	86,5
Gaz en bouteille	F	F	F	F	F
Électricité	4,9	5,2	5,7	7,4	6,8
Bois de chauffage	F	2,3	F	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	79,2	79,4	81,4	81,2	83,6
Électricité	19,7	18,8	17,1	17,5	15,0
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	4,2	8,1	4,9	3,6	3,7
Électricité	95,5	91,7	94,8	95,7	95,8
Autre	F	F	F	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.